

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 437

Artikel: Le travail, youp c'est la vie!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026966>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le travail, youp c'est la vie !

Les statistiques sur le nombre des chômeurs dans notre pays se suivent et se ressemblent tellement que l'habitude se prend, semble-t-il, de compter avec des milliers de sans-emplois, laissés pour compte de notre organisation sociale et économique. Mieux même, on voit se renforcer les milieux qui demandent que les frontières se rouvrent aujourd'hui plus largement à la main-d'œuvre étrangère.

De moins en moins nombreuses sont les voix qui plaident pour une offensive contre ce « fait accompli » du chômage. Elles pourraient recevoir pourtant une aide précieuse d'un côté où elles ne l'attendaient pas, de la part des spécialistes du maintien de l'ordre. Voyez en Allemagne — où les questions de sécurité font l'ordinaire de tout citoyen-lecteur de la presse de M. Springer : les criminalistes se sont penchés (dans leur revue « Die Polizei ») sur les rapports qui lient (ou lie-raient) la délinquance et le chômage. A vrai dire, les statistiques n'ont pas permis jusqu'ici de vérifier l'existence de liens précis entre la montée de la criminalité et celle du chômage (les causes du chômage peuvent être les mêmes que celles de la délinquance, le manque de qualification profes-

sionnelle, par exemple). Néanmoins ces distingués spécialistes distinguent des éléments « criminogènes » manifestes dans le chômage :

— Selon sa durée et selon la prédisposition de l'individu, le chômage peut déclencher des réactions dépressives ou agressives; ces deux « états d'âmes » peuvent avoir des répercussions criminelles : « L'agressivité provoquée par le chômage se dirige contre le dernier employeur et contre la société dite d'opulence qui a privé le travailleur de son emploi par des mesures de rationalisation ou par décalage de la consommation »; le chômeur se considère comme lésé et il cherche alors à se venger de la société.

— Les chômeurs qui ont de fortes traîtes à payer en raison d'achats à tempérament se retrouvent dans une délicate situation financière : « Selon la prédisposition de chacun et selon le milieu, le danger est grand de chercher à combler le déficit d'une manière délictueuse ».

— L'inhabituel et involontaire « temps libre » peut engendrer des problèmes : « L'ennui peut pousser au crime en cas d'influence négative du milieu et de la prédisposition du sujet ».

Devra-t-on, pour raviver la lutte contre le chômage, présenter le travail comme un facteur de sécurité sociale ?

BAGATELLES

Les lecteurs attentifs des journaux romands n'auront pas manqué d'être frappés par l'emprunt de 30 millions lancé ces jours-ci par les Services industriels de Genève, « établissement de droit public, placé sous la surveillance du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève », ayant pour but de « fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité et de l'énergie thermique ». Parmi les « participations » des dits Services industriels, un montant de 20,8 millions de francs au capital d'Energie-Ouest-Suisse (EOS), soit 18 % de 115 millions. C'est dire que les SI genevois se sont associés sans doute aux

efforts d'EOS pour promouvoir la centrale nucléaire de Verbois, dans la mesure de leur contribution d'un cinquième au capital de la grande société de distribution d'énergie suisse romande. Les opposants genevois au nucléaire, et à Verbois en particulier, ont trouvé leur interlocuteur privilégié.

* * *

Curieux lapsus du juge informateur Simond, chargé de débrouiller, dans le canton de Vaud, les tenants et aboutissants de l'affaire d'Epurex (pots-de-vin perçus par un ingénieur qui favori-

sait la société Epurex — stations d'épuration et traitement des eaux usées — aujourd'hui en faillite, mais connue comme « mécène » du Parti radical par l'entremise de son directeur) : alors que les personnalités en cause et ce que l'on sait du déroulement des faits indique que le scandale touche le Parti radical, le dit juge informateur itinérant relevait, aussitôt relayé par la « Tribune-Le Matin », que des socialistes (et des démocrati-chrétiens) auraient fait partie du conseil d'administration d'Epurex. « Information » démentie le lendemain par la TLM : si un ancien député socialiste, habitant depuis dix ans à Genève, a acheté des actions d'Epurex lors de la fondation de la société, jamais aucun membre du Parti socialiste n'a jamais fait partie du conseil d'administration d'Epurex. Attention aux excès de zèle, Monsieur le juge ! Pour le reste, le Parti radical vaudois s'en tiendra à son slogan électoral qui fleurit déjà dans les journaux, heureux de cette manne publicitaire : « Le goût de la vérité ».

* * *

Comme on nous voit : le Centre français du commerce extérieur a publié une petite brochure sur la Suisse dans sa collection « Un marché ». Notre portrait à travers cette recommandation : La publicité écrite doit tenir compte du vocabulaire et des constructions propres à la Suisse. Une tournure malheureuse, une image qui porte la marque étrangère peuvent compromettre une campagne publicitaire est le reflet de la mentalité du pays dont le trait principal est le sérieux. Il est donc généralement préférable que la publicité destinée à la Suisse soit conçue dans le pays même, soit par l'entreprise chargée de la distribution des marchandises, soit par un bureau spécialisé dans la publicité. Une autre remarque de la même brochure : Par suite du libéralisme pratiqué en matière d'importation, le marché suisse est très sollicité et la concurrence qui s'y exerce a fait du Suisse un acheteur très éclectique et exigeant.